

Mur - MURES aux frontières

journal mural contre les frontières et la politique de la peur

Nov
2017

Exception permanente, racisme perpétuel !

Avec la fin de l'état d'urgence, Macron ne prévoit pas la fin des logiques ultra-sécuritaires de l'état d'exception. Non ! L'objectif est en réalité d'inscrire de manière permanente ses mécanismes dans le droit français : le "projet de loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme" attend la validation du Conseil constitutionnel après un vote en procédure accélérée.

L'état d'urgence a été créé durant la guerre d'Algérie puis utilisé en Kanakie. Créé contre les indépendantistes, c'est une mesure coloniale. Il a aussi été utilisé lors des émeutes de 2005, dans une logique raciste de répression des quartiers populaires. Depuis 2015, il est continuellement renouvelé et vise particulièrement les personnes de la communauté musulmane.

L'état d'urgence donne des pouvoirs à la préfecture qui sont normalement réservés aux juges. C'est sans décision judiciaire que des personnes sont perquisitionnées, assignées à résidence, interdites du territoire, des lieux de cultes fermés... Ainsi des centaines de personnes ont été privées de liberté sans preuve ni procès.

Cette nouvelle loi renforce le contrôle aux frontières et l'amalgame entre « migrant » et « terroriste » en disant notamment que « les personnes dont la nationalité étrangère peut être déduite d'éléments objectifs extérieurs » seront dans l'obligation de présenter des documents d'identité.

**JE SUIS CONTRE
L'ETAT D'URGENCE**

**Cette loi légalise le racisme d'État
déjà omniprésent dans la société
et ses institutions !**



Briançon : zone de non-droit ?



De plus en plus de personnes exilées tentent de passer la frontière franco-italienne près de Briançon, s'exposant aux dangers que comporte la montagne, particulièrement à l'approche de l'hiver.

Militarisation de la montagne et conséquences dramatiques

Cette zone est sur-militarisée par le gouvernement dans le but de fermer la frontière : police, gendarmerie et militaires mènent de véritables chasses à l'homme dans la montagne !

Les personnes exilées sont obligées de se mettre toujours plus en danger pour leur échapper.

Cet été, deux exilées ont chuté dans un ravin rocheux, en tentant d'échapper à la gendarmerie. L'une d'entre elles, gravement blessée, est toujours hospitalisée. Le procureur a annoncé une enquête sur les circonstances de l'accident mais la procédure a été classée sans suite. La justice couvre ainsi la politique de traque menée par le gouvernement et ses conséquences dramatiques...

Racisme décomplexé...

Les personnes exilées interceptées à proximité de la frontière sont ensuite expulsées illégalement en Italie sans pouvoir déposer de demande d'asile en France.

Le Préfet exige que les personnes exilées soient enregistrées au commissariat de Briançon avant tout accès à un moyen de transport public ! Mais les personnes alors identifiées comme majeures et n'ayant pas encore débuté leur demande d'asile, sont quasi systématiquement expulsées en Italie !

...jusque dans les transports en commun

La police effectue au faciès des contrôles de titre de transport : seules les personnes noires sont visées ; plusieurs ont été forcées de descendre aux gares d'Embrun, Gap ou Valence malgré la possession d'un ticket de train valide !

**La guerre contre les personnes exilées s'intensifie !
Intensifions la guerre contre les politiques migratoires !
Contre le racisme, contre les frontières !**

MUR - MURES aux frontières

journal mural contre les frontières et la politique de la peur

Nov
2017

Les PRAHDA* : isoler, invisibiliser, expulser

Ces nouveaux centres d'hébergement pour les personnes en demande d'asile sont installés dans 62 hôtels Formule 1 partout en France, rachetés par l'État et donnés en gestion à l'association ADOMA (ex SONACOTRA), suite à une offre de marché public qui pose explicitement les missions de contrôle et d'expulsion des résident.e.s.

Selon les termes de l'appel d'offre, le PRAHDA a pour vocation la « préparation du transfert des personnes sous procédure Dublin et suivi, le cas échéant, des personnes assignées à résidence ». On sait que les hôtels Formule 1 sont très souvent situés près de gros réseaux routiers, loin des centres villes pour les démarches administratives, et des soutiens potentiels. C'est l'ensemble du mécanisme d'expulsion des personnes dublinées** qui s'accélère.

Pour garantir l'efficacité du nouveau dispositif, les moyens de surveillance et de pression sur les occupant.e.s ont été exceptionnellement durcis : la préfecture peut assigner à résidence et la police intervenir dans les centres. Autant d'écarts aux quelques garanties qui encadrent les régimes de privation des libertés.

Les travailleur.se.s sociaux précarisé.e.s revêtu.e.s des habits du maton, sont tenu.e.s de signaler tout comportement « déviant » à la préfecture, ce qui est contraire à la déontologie du travail social. Ils et elles sont par ailleurs largement incompétent.e.s en termes d'accompagnement juridique.

sanctionné d'une sortie pure et simple du dispositif : illes sont alors placé.e.s « en fuite » par la Préfecture, statut qui prive de droit à un hébergement et de tout droits sociaux.

En multipliant les entraves à l'exercice du droit d'asile et en s'ouvrant à la surveillance et la répression de l'Etat, les PRAHDA

deviennent de véritables centres de rétention. L'objectif de tout ça est très clair : augmenter le nombre d'expulsions et de personnes « en fuite », par tous les moyens.

Contre les expulsions et la procédure Dublin, une grande

marche régionale est organisé le 29 octobre à Marseille, à l'appel des exilé.e.s regroupé.e.s dans les PRAHDA de Vitrolles et Gémenos.

+ d'infos et de témoignages sur : stopdublinstopexpulsions.noblogs.org

*Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile

**Demandeur.euse.s d'asile expulsables vers le 1er pays européen traversé



Les résident.e.s des PRAHDA ont également témoigné des refus régulièrement opposés à leurs demandes de soins ou à leurs besoins d'interprétariat, mais aussi des habitudes de la direction des centres d'ouvrir systématiquement leurs courriers (comme en prison !). Emblématique : dans un PRAHDA du Sud-Est, deux travailleuses sociales ont été licenciées pour des « inclinaisons trop humanitaires ». Et bien pire : sous le chantage d'un règlement intérieur répressif, le moindre écart des résident.e.s est

Ce journal mural est un aperiodique réalisé à Grenoble. Il paraît de temps en temps pour diffuser des infos, actualités et analyses sur ce qu'il se passe aux frontières de l'Europe : une véritable guerre à l'encontre des personnes exilées, avec son armée (Frontex) et ses relais médiatiques. Ces frontières ne sont pas des lignes, elles sont diffuses, leur présence est partout à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne, à travers les contrôles, les rafles, le harcèlement et l'humiliation systématique des exilées. Ce journal défend la liberté d'installation et de circulation pour toutes et tous, veut contribuer à lutter contre le racisme et les nouvelles formes du colonialisme, contre les frontières et les injustices sociales, et contre la politique de la peur.